



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

Jeudi 21 avril 2022 à 18h30

Organisé à la mairie de Labastide-Murat

Présents : BEAUFUME Guy, BEX-GRAMOND Marielle, CAZES-BOUCHET Odile, CHAPPAT Huguette, CHAUBET Didier, DELPEYROUX Pierre, DESPEYROUX Lan, INESTA Jean-Michel, LAJOINIE Francis, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, MOULES Marcel, PELAPRAT Pierre, VERMANDE Claudine

Excusés : BESOMBES Roland, LAGARDE Jean-Marc, RUIZ Laura, VEYSSEYRE Lionel



I. MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Pierre DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à ce Conseil d'Administration (CA).

Pierre présente l'ordre du jour de cette réunion.

II. ARRIVÉE D'UN STAGIAIRE AU CDOS DU LOT À PARTIR DU 25 AVRIL 2022

Pierre DELPEYROUX informe les élus présents qu'un stagiaire doit rejoindre l'équipe du CDOS du Lot à partir de la semaine du 25 avril 2022. Il soutiendra le travail d'Emilie sur les prochaines semaines. En effet, le CDOS du Lot connaît un surcroît d'activités sur cette période

en raison des demandes de subventions ANS à réaliser et des différents projets en cours. (Organisation de la Journée Départementale des Sports, conférences autour de la Lutte contre les Violences Sexuelles en Milieu Sportif, projets sport-santé...)

Jean-Michel INESTA rappelle que le CDOS recherchait à l'origine un étudiant en communication afin de créer un site internet pour la nouvelle Maison Sport-Santé Associative, de réactiver la page Facebook du CDOS du Lot et de travailler à la création d'un certain nombre d'outils de communication.

Le vendredi 18 avril 2022, Pierre, Jean-Michel et Emilie ont réalisé un entretien en visioconférence avec le stagiaire Loïc CROUZET. Loïc est âgé de 21 ans, il est originaire de Brive-La-Gaillarde et est actuellement en troisième année de licence STAPS (Management du Sport) à l'Université de Limoges. Son profil a retenu l'attention des élus notamment par ses connaissances en informatique et sa maîtrise de logiciels de codage.

Il est proposé aux élus de rémunérer Loïc à hauteur de 3,90€ de l'heure (gratification minimale pour un stagiaire réalisant un stage dont la durée est supérieure à 2 mois). Pour rappel, les stages inférieurs à 315 heures ne sont pas obligatoirement rémunérés. Dans ce cas, les élus souhaitent participer aux frais de transport et d'hébergement de Loïc durant la durée de ce stage. La fin de son stage est prévue le dimanche 26 juin (Journée Départementale des Sports).

Didier CHAUBET rappelle que Lucas CAZENEUVE (ancien stagiaire au CDOS du Lot) avait été présent environ 4 mois et avait bénéficié d'une rémunération à hauteur de 3,90€ et de la prise en charge d'un aller-retour domicile-travail.

L'ensemble des élus valide la rémunération de Loïc CROUZET pour son stage au CDOS du Lot.

III. MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDOS DU LOT PREVU LE 2 JUIN 2022

Pour rappel, Emilie MERCIER réalise actuellement une formation afin d'obtenir son CQP ALS AGEE (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif Option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression)

L'examen final se compose de 2 épreuves :

- Un oral visant à présenter un projet d'animation : l'épreuve est prévue le mardi 31 mai à Toulouse.
- Une mise en situation pédagogique consistant à animer un cours entier.

Cette dernière épreuve se déroule le jeudi 2 juin à partir de 17h et jusqu'à environ 19h au gymnase Cabessut à Cahors. Un Conseil d'Administration du CDOS du Lot est prévu à cette même date à partir de 18h30 à Labastide-Murat. Afin qu'Emilie puisse participer à ce CA, il est proposé aux élus présents de déplacer cette réunion à 19h30. Soit en la maintenant en présentiel à Labastide-Murat soit en la transférant en visio-conférence.

Les élus présents évoquent leur préférence et il est décidé que le Conseil d'Administration sera organisé le jeudi 2 juin 2022 à partir de 19h30 en visio-conférence.

IV. PREPARATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ANS POUR L'ANNEE 2022 (Agence Nationale du Sport)

Pour rappel, le CDOS du Lot doit réaliser 2 demandes de subvention ANS :

- **ANS PST** (Plan Sportif Territorial) : les demandes PST sont réalisées et étudiées au niveau local (Départemental ou Régional). La campagne se déroule du 23 mars au 29 avril 2022.
- **ANS PSF** (Plan Sportif Fédéral) : les demandes PSF sont réalisées et étudiées au niveau national par les fédérations sportives d'affiliation. Les dates de la campagne 2022 ne sont pas encore connues.

LES DEMANDES DE SUBVENTION ANS PST :

Emilie MERCIER rappelle les demandes qui avaient été réalisées sur l'année 2021 :

- Aide Ponctuelle à l'emploi – « *1 Jeune 1 solution* » → montant accordé : **4 992 €**
- Fonds Territorial de Solidarité - Soutien des associations à la sortie de crise –développement du sport-santé → montant accordé : **10 000 €**

Suite à un échange avec Eric DECHARME et Cédric BOURRICAUD, (conseillers sport du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports - SDJES) il a été proposé de réaliser 2 demandes dont les thématiques font l'objet de fonds disponibles sur le territoire. Il a donc été proposé de réaliser une demande de subvention pour les projets suivants :

- Le financement de séances en activité physique adaptée auprès de patients issus du service de médecine du sport du Centre Hospitalier de Cahors et l'Hôpital de Figeac.
➔ Demande à réaliser : **3 500€**
- Le financement d'actions d'envergure départementale autour de la Lutte contre les Violences Sexuelles en Milieu Sportif : notamment afin de prolonger les actions en cours et de cibler les jeunes durant la saison 2022-2023
➔ Demande à réaliser : **3 500€**

Emilie informe les élus présents que ces 2 demandes ont déjà été réalisées et soumises à Eric DECHARME qui les a validées. Elles sont en attente de validation par les membres du Conseil d'Administration.

L'ensemble des élus présents valident ces 2 demandes de subvention ANS PST.

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS ANS PSF :

Emilie MERCIER rappelle également les demandes qui avaient été réalisées sur l'année 2021 :

- Aide à la Pratique Sportive → montant accordé : **25 000 €**

- Projet Sport-Santé et Bien-être → montant accordé : **12 000 €**
- Promotion des valeurs de l'olympisme → montant accordé : **2 000 €**
- Mise en place du dispositif « Carte Passerelle » → montant accordé : **5 000 €**
- Lutte contre les violences sexuelles dans le milieu sportif → montant accordé : **3 000 €**

Concernant la campagne de subvention 2022, il est nécessaire de se questionner sur le renouvellement de ces demandes et le montant demandé.

Emilie explique que le CNOSF a questionné le CDOS du Lot sur les bilans 2021 déposés l'année passée, permettant de justifier les actions financées en 2020. Le CDOS a été interpellé sur la part de subvention non dépensée par l'action Aide à la Pratique Sportive et des différentes actions relevant du « *Sport-Santé* ». La non-utilisation d'une certaine partie de ces subventions se justifie naturellement par la crise sanitaire de la Covid 19. Le CNOSF a été informé que ces dépenses n'ont pas été annulées mais reportées dans le temps.

Didier souligne qu'il est nécessaire de rester vigilant sur ces questions du CNOSF. Il demande si les dossiers de subventions déposés dans le cadre du PSF peuvent également faire l'objet d'un contrôle préliminaire avant leur dépôt (comme cela est réalisé au niveau du PST). La réponse est négative. Il pense également que les demandes et montants sollicités doivent être maintenus par rapport aux demandes précédentes.

Jean-Michel INESTA se demande si au contraire, les montants demandés ne devraient pas plutôt être rééquilibrés entre les différents projets. Par exemple en augmentant la demande effectuée sur le projet « *Développement du sport-santé* » et en réduisant le montant demandé habituellement sur un autre dossier. Il mentionne également la nécessité de conserver ou d'augmenter la part des demandes réalisées au profit de la promotion des valeurs olympiques sur le Département. Les actions devront être intensifiées sur cette olympiade en raison de l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les élus présents pensent qu'il convient de maintenir les montants demandés ou de demander d'avantage mais de ne pas réduire le montant de l'ensemble des demandes. Il est également convenu que les sommes demandées par les projets déposés sur la campagne 2022 ANS PSF seraient validées au moment de l'ouverture. La lecture de la note de cadrage permettra d'obtenir des informations sur les thématiques privilégiées.

V. SUIVI DES PROJETS EN COURS

1. COMMISSION « *POLITIQUES PUBLIQUES & HAUT-NIVEAU* »

➤ **L'organisation de la Journée Départementale des Sports**

Pour rappel, la Journée Départementale des Sports est organisée le dimanche 26 juin sur le site du Liauzu. Un comité de pilotage a été formé en interne. Il est présidé par Marielle BEX-GRAMOND. Elle présente les éléments de cette journée.

A ce jour, une vingtaine de disciplines est inscrite à cette journée : la Course d'Orientation, la Spéléologie, l'Escalade, l'Urban Tennis, le Vol Libre, le Mei Hua Zhuang, le Cheerleadings, les Arts du Cirque, le Body-Karaté, le Cyclotourisme, l'Aviron, la Pêche, le MMA, la Pétanque, le Billard, le Sport adapté, le Handisport, un stand de la Maison Sport-Santé, le Rugby, le Tir Sportif, le Laser Run. Mais également des animations proposées par le Parc Naturel Régional et le Syndicat Lot et Célé. Cette journée présentera également l'inauguration de la Via Ferrata et du parcours de Course d'Orientation.

Cette journée propose également une offre de restauration avec la présence de Foods Truck et une buvette tenue par le CDOS du Lot.

Afin d'assurer l'organisation de cette journée, plusieurs réunions sont organisées :

- Jeudi 7 avril : réunion du comité de pilotage du CDOS du Lot → **Recensement des missions et taches exigées par l'organisation de cette journée**

Marielle explique qu'Emilie a réalisé des fichiers Excel recensant les différentes tâches, missions et besoins exigés par l'organisation de cette journée. Ce fichier a été étudié lors de cette réunion. Les membres de la commission ont également recensé les besoins émis par les associations participantes.

- Vendredi 8 avril : réunion comité de pilotage – Conseil Départemental → **Affectation des missions de chacun et recensement des besoins émis par les associations participantes**

L'affectation des missions/taches a été étudiée lors de cet échange avec les référents du Conseil Départemental. Marielle rappelle qu'il convient de rester vigilant sur cette affectation d'origine des taches afin que des missions ne reviennent pas au CDOS au dernier moment.

- Jeudi 21 avril : **visite du Site du Liauzu** avec le Conseil Départemental

Des membres du CDOS du Lot se sont rendus sur le site avec Céline SONNET (référénte de cette journée au niveau du Conseil Départemental) et différents prestataires (sono+ restauration). Cette visite a permis de repérer le site afin d'envisager la position de chaque participant, d'effectuer un devis pour la sonorisation du site et d'évaluer les conditions du passage vers le Liauzu. Pour rappel, le site n'est pas directement accessible en voiture. Il nécessite le passage d'un cours d'eau.

Marielle présente le site en projetant les photos prises lors de la visite.

- Lundi 2 mai : organisation d'une **réunion avec les participants** de cette journée

Les structures ayant fait parvenir un formulaire d'inscription au CDOS du Lot sont conviées à une réunion à la Maison des Associations le lundi 2 mai à partir de 18h30. Les représentants du Département seront également présents. Cette réunion sera l'occasion de proposer aux associations participantes leur position sur site et de répondre aux diverses interrogations.

Les élus présents lors de cette visite évoquent certaines problématiques inhérentes à l'organisation de cette journée :

- La question du stationnement : les parkings proches du site présentent une capacité très limitée. Les organisateurs et participants mobiliseront déjà un certain nombre de places ce qui rendra difficile le stationnement pour les visiteurs. Le stationnement au bord de la route est impossible et dangereux. Il est nécessaire de réfléchir à des solutions

alternatives. Il a été évoqué la recherche d'un champ voisin permettant d'accueillir des véhicules, la recherche de parkings dans un cercle de quelques kilomètres avec mise en place d'une navette effectuant le trajet parking-site du Liauzu. L'organisation de navettes à partir de certaines villes du Département pour se rendre sur le site (Figeac, Souillac, Cahors...) mais il paraît difficile d'évaluer leur affluence.

- Les moyens humains : Le CDOS a été informé que les agents travaillant pour le Département ne pourraient pas être mobilisés lors de cette journée. L'organisation de cette journée nécessite donc la mobilisation de bénévoles extérieurs aux associations participantes. Les membres du CA sont invités à s'investir dans l'organisation de cette journée.
- L'installation sur site : Pour rappel, lors des précédentes éditions le passage du site pour les participants avait été assuré par un agriculteur voisin à l'aide de son tracteur. Il faut assurer l'organisation de cette phase d'installation afin qu'elle soit le plus simple et le plus efficace possible. L'installation des tables/chaises et autres mobiliers imposants sera assurée le vendredi par les agents du Département.

Claudine VERMANDE se questionne sur la surveillance du matériel déposé quelques jours avant. Un agent du Département sera mobilisé pour dormir sur place et assurer la surveillance du matériel.

- Le financement : Un budget prévisionnel sera réalisé par Emilie MERCIER et Céline SONNET suite à la réception de certains devis (sonorisation, toilettes sèches, barnum, location buvette...).

Pierre DELPEYROUX informe les membres présents qu'une subvention a été votée par le Conseil Départemental du Lot en faveur du CDOS afin d'organiser cette journée. Le montant sera communiqué au CDOS dans les prochains jours. Elle vise notamment à prendre en charge la location d'un chapiteau.

Didier CHAUBET rappelle que lors des éditions précédentes, un budget prévisionnel avait été établi. Il avait été plus au moins respecté. Le CDOS avait pris en charge le repas pour l'ensemble des bénévoles et la location du chapiteau. Les dépenses excédentaires inhérentes à l'organisation de cette journée avaient été prises en charge par le Département.

La transmission d'un budget prévisionnel aux élus du Département est essentielle afin qu'ils prennent conscience du coût de cette journée. Afin d'assurer la qualité de cette journée, il convient de mettre à disposition les moyens humains, financiers et matériels.

➤ Le dispositif Pass'Sport :

Pour rappel, la totalité des remboursements de la 1^{ère} et 2^{ème} vague a été effectuée par Didier CHAUBET. La DRAJES a transmis au CDOS les directives pour la 3^{ème} vague de remboursement durant la semaine du 18 avril. Les remboursements seront réalisés prochainement.

Pour rappel :

VAGUE 1

- **73** associations bénéficiaires

- **934** bénéficiaires
- **46 700 €** de remboursés

VAGUE 2

- **121** associations bénéficiaires
- **1 366** bénéficiaires
- **68 300 €** de remboursés

VAGUE 3:

- **78** associations bénéficiaires
- **684** bénéficiaires
- **34 200 €** à rembourser

TOTAL PASS'SPORT 2021-22

- **3** vagues de remboursement
- **2 984** bénéficiaires
- **149 200€** à rembourser

Didier informe les membres présents que la DRAJES a réalisé des contrôles auprès de certains clubs sur le Département. Un seul club a fait l'objet d'une réclamation. Ses représentants ont déclaré plusieurs fois des bénéficiaires. Ils devront réaliser un virement du montant dû au CDOS du Lot.

Le dispositif sera reconduit à partir de la rentrée sportive 2022-2023.

➤ Le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive :

Didier rappelle aux membres présents que la date limite de renvoi des coupons était fixée au 15 février 2022. La totalité des remboursements a été réalisée.

Le CDOS réceptionne à ce jour de nouveaux coupons. Un virement final auprès des associations retardataires sera effectué à la fin du mois de juin 2022. Il incite les personnes présentes à diffuser l'information auprès de leur réseau de clubs.

Emilie et Didier ont rencontré Cédric BOURRICAUD (conseiller Sport de la SDJES) afin d'échanger sur le bilan 2021-22 et de la saison 2022-2023 du dispositif.

Il a été décidé que les centres distributeurs disposeraient du même procédé de distribution (formulaire Excel travaillé par Didier) corrigé des dysfonctionnements constatés lors de cette édition. Les personnes présentant un quotient familial compris entre 800 et 1 000 euros pourront à nouveau bénéficier d'une aide forfaitaire de 20 €.

Emilie précise qu'un bilan de l'édition 2021-2022 sera réalisé avec les centres distributeurs, les financeurs et les clubs ayant bénéficié du dispositif. Ces rencontres seront

l'occasion de repreciser les éléments du dispositif mais également de souligner la possibilité de le cumuler avec l'aide Pass'Sport.

Il est également précisé le montant des coupons distribués par les centres distributeurs et le montant remboursé aux clubs par le CDOS du Lot durant cette édition : **80 739€** de coupons distribués mais **61 183€** de coupons remboursés auprès des associations.

Un bilan final sera également envoyé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CDOS du Lot.

2. COMMISSION « SPORT, EDUCATION & CITOYENNETE »

➤ La lutte contre les violences sexuelles en milieu sportif :

Pierre PELAPRAT (Président de la commission « *Sport, Education & Citoyenneté* ») présente les actions en cours et futures dans le cadre de la thématique des luttes contre les violences sexuelles en milieu sportif :

4 conférences sont organisées sur le Département. Celles-ci sont animées par le collectif Colosse aux Pieds d'Argile :

- Lundi 23 mai à 18h30 au cinéma Robert Doisneau de Biars-sur-Cère
- Jeudi 9 juin à 18h30 à la Salle des Fêtes de Gourdon
- Jeudi 30 juin à 18h30 au District du Lot de Football à Cahors.
- Jeudi 7 juillet à 18h30 à la Salle des Fêtes de Figeac

Pour informations, la soirée du 30 juin sera simultanée à celle de la cérémonie de la remise des médailles « Jeunesse et Sport » organisée à la préfecture.

Il rappelle que ces conférences sont à destination des adultes : dirigeants, entraîneurs, éducateurs, bénévoles des associations sportives et parents.

Les structures locales sont prioritaires sur les différentes dates.

Le CDOS du Lot convie également à ces rassemblements les représentants de l'Education Nationale, de l'Etat, des forces de l'ordre, des collectivités voisines.....

Concernant l'organisation des évènements, le CDOS du Lot assure l'organisation générale de ces soirées. Le Comité Départemental de Karaté et le Comité Départemental de Football du Lot sont également mobilisés sur l'organisation des soirées, prévues sur leur lieu d'implantation respectif (Biars Sur-Cère et Cahors) tout comme les Offices Municipaux des Sports (Gourdon, Figeac...)

Emilie projette les affiches de communication élaborées pour ces occasions. Elles seront diffusées après leur finalisation. La communication devra être relayée par la presse locale, les différentes structures présentes sur place et les réseaux sociaux. Les représentants de comités départementaux sont incités à relayer le plus largement cette information.

Pierre PELAPRAT rappelle également qu'un stand du CDOS du Lot sera proposé lors de la Fête des Familles à Cahors et sur certains forums des associations à partir de la rentrée de septembre. Ces stands viseront également à sensibiliser sur le phénomène des violences sexuelles en milieu sportif.

Pierre informe les élus présents que le CDOS a participé à un colloque le vendredi 15 avril à Cahors sur le sujet des violences sexuelles. Il a été organisé par Isabelle MAHIEU, représentante du service départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité Hommes-Femmes. Il a été principalement animé par Madame Emmanuelle PIET, gynécologue et spécialiste de ces sujets. Il a été précisé que la majorité de ces faits de violences sexuelles pourrait être évitée grâce à des actions de prévention auprès des enfants. Il conviendrait de porter des « actions de dépistage » vers les enfants âgés de moins de 7 ans. Lors de ses actions futures, le CDOS du Lot a prévu de cibler ce public.

Il est également proposé la réalisation d'une banderole pour le CDOS du Lot sur ce sujet afin de communiquer sur ses actions lors des différents événements.

➤ **La promotion des valeurs olympiques :**

Emilie présente les différentes actions pour lesquelles le CDOS a été sollicité. Ces 2 événements s'inscrivent dans la promotion du label « *Terre de Jeux 2024* »

- **Le Cahors Raid Urbain** (7 juin 2022) : événement organisé par la Communauté de Communes du Grand Cahors. Des élèves de classes allant du niveau CE2 au CM2 réaliseront une série d'épreuves sportives. En partenariat avec des représentants du Grand Cahors, le CDOS du Lot proposera un stand où les élèves seront questionnés sur les valeurs de l'olympisme.
- **Rencontre Départementale USEP d'Athlétisme** (22 juin 2022) : cet événement est organisé par le Comité Départemental USEP du Lot. Il rassemble des élèves licenciés USEP pouvant provenir de l'ensemble des écoles primaires du Département. Un stand sera proposé par le CDOS du Lot en cogestion avec des représentants du Grand Cahors. L'offre reste à définir à ce jour.

Jean-Michel rappelle que des synergies au niveau local doivent être créées pour promouvoir ce label « *Terre de Jeux 2024* ». C'est le cas avec la Communauté de Communes du Grand Cahors également labellisée « *Terre de Jeux 2024* ».

3. COMMISSION « *SPORT-SANTÉ & BIEN-ÊTRE* »

Jean-Michel INESTA résume l'avancement du développement de la Maison Sport-Santé portée par le CDOS du Lot et le Comité Départemental UFOLEP.

La Maison Sport-Santé associative a conduit une conférence de presse le mercredi 30 mars 2022 visant à présenter cette nouvelle structure départementale. Cette conférence a également fait l'objet d'une présentation de l'appel à projets national « *Maison Sport-Santé* ». Ses représentants ont souligné l'intérêt de cette nouvelle Maison Sport-Santé au niveau du Département du Lot. (qui intervient en complémentarité des 2 autres Maisons Sport-Santé : Hôpital de Figeac et le Centre Hospitalier de Cahors).

Pour rappel, en France plus de 50% des structures labellisées « *Maison Sport-Santé* » sont des associations et 3% sont des établissements de santé publique. La tendance s'inverse sur le Département du Lot d'où la pertinence de porter candidature à cet appel à projets. Le CDOS était déjà engagé dans les actions de la Maison Sport-Santé portée par le Centre Hospitalier de

Cahors. L'orientation des patients pris en charge vers le monde associatif a été très faible, voire quasi-inexistante. A la suite des 80 séances de réhabilitation financées par le CDOS du Lot auprès d'une dizaine de patients issus du CH de Cahors, certains ont rejoint l'association Muscu & Run. Il était également nécessaire de proposer une orientation pour les personnes non pris en charge par les services de médecine du sport du CH de Cahors et de Figeac.

Les trois Maisons Sport-Santé du Département se sont rencontrées le vendredi 8 avril 2022 afin qu'elles puissent définir ensemble leur rôle respectif et évoquer les relations et les partenariats entre elles. Il a été convenu lors de cet échange de la création d'un organigramme à destination du grand public pour communiquer sur l'idée que n'importe quelle personne pourra trouver une offre adaptée à ses besoins sur le Département grâce aux prestations proposées par chaque Maison Sport-Santé. Il est souligné que c'est la première fois que les différentes Maisons Sport-Santé d'un même Département collaborent ensemble.

Emilie MERCIER informe également les membres présents qu'une rencontre individuelle avec tous les comités sportifs départementaux est prévue. Ces échanges sont l'occasion de repréciser le rôle et les missions de la Maison Sport-Santé associative et d'inciter les comités à promouvoir l'offre de la structure auprès de leur réseau d'associations notamment afin de construire une offre départementale en sport-santé.

Odile CAZES-BOUCHET se questionne sur la nature des pathologies prises en charge par la Maison Sport-Santé. Il est précisé que toutes les personnes peuvent bénéficier d'une prise en charge par la Maison Sport-Santé Associative comprenant les personnes atteintes de pathologies physiques, psychiques et mentales. Le profil de certaines personnes nécessitera dans certains cas, une réorientation vers les autres Maisons Sport-Santé hospitalières notamment par la présence de certaines pathologies lourdes. Les orientations entre les Maisons Sport-Santé feront l'objet de précisions dans la convention qui sera signée entre les 3 structures.

L'activité physique et sportive est considérée comme une thérapie non médicamenteuse portant des bienfaits sur la santé physique et mentale des individus.

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 21h00.

Le Président Pierre DELPEYROUX a adressé tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre
Président du CDOS du Lot

A blue ink signature of Pierre DELPEYROUX over a blue rectangular stamp containing the CDOS logo and the text 'CDOS FRANCE'.

INESTA Jean-Michel
Secrétaire du CDOS du Lot

A blue ink signature of Jean-Michel INESTA over a blue rectangular stamp containing the CDOS logo and the text 'CDOS FRANCE'.